



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 9 avril 2021

Objet : Approbation des règlements de fonctionnement de la crèche et du multi-accueil l'Anghjulelli

Date de la convocation : vendredi 2 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru de Bastia, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles et sous-articles R 2324-25 et suivants ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/JUIL/01/09 en date du 23 juillet 2019 portant Approbation des règlements intérieurs de la crèche et du multi-accueil L'Anghjulelli ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 6 avril 2021 ;

Considérant que les établissements et services d'accueil doivent élaborer un règlement intérieur qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou du service ;

Considérant que dans le cadre d'un contrôle effectué par la Caisse d'allocations familiales (CAF) en 2020 concernant le fonctionnement de la crèche sur l'année 2018, quelques observations ont été faites ;

Considérant qu'il a été demandé que le règlement de fonctionnement en vigueur depuis le 1^{er} septembre 2019 apporte certaines précisions pour les familles ;

Considérant la proposition d'actualiser le règlement de la structure pour prendre en compte les précisions suivantes :

- **Article 5 : Conditions d'admission** : précisions concernant le dossier d'admission avec la liste des autorisations à signer par les parents et l'attestation relative à l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)
- **Article 10 : Participations financières** : précisions concernant la nature des revenus retenus, des cas particuliers, des plafonds de ressources et des déductions

Considérant que ces modifications seront également appliquées au règlement de fonctionnement du multi-accueil L'Anghjulelli.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article 1 :

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement de la crèche L'Anghjulelli tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** le nouveau règlement de fonctionnement du multi-accueil L'Anghjulelli tel que figurant en annexe.

Article 3 :

- **Précise que** ces nouveaux règlements intérieurs entreront en vigueur à partir du 1^{er} mai 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 16/04/2021

Qualité : MAIRE